

SÉANCE DU JEUDI 17 JANVIER 2002

Avenir de la politique commune de la pêche

Piétrasanta (Verts/ALE). - Je tiens à souligner ici les points forts nécessaires à une véritable prise en compte de la Méditerranée dans la politique commune de la pêche.

C'est une politique intégrée qu'il faut mettre en place par une véritable coopération internationale en se gardant bien de céder à un laxisme qui nous entraînerait vers le bas. Ceci passe par la révision de la législation en vigueur, notamment le règlement (CE) n° 1626/94, et par l'adaptation à la région de la réglementation relative aux tailles minimales, aux mesures techniques et aux engins de pêche.

Il faut aussi un effort sérieux de recherche qui permettra de connaître réellement le potentiel concernant l'anchois, le maquereau, le thon rouge, etc., bref le potentiel des diverses espèces sur lesquelles l'effort de pêche peut être porté. Ceci passe enfin par une meilleure écoute des prud'hommes spécifiques à notre profession méditerranéenne et par la relance des activités de la commission régionale des pêches pour la Méditerranée, qui devra être dotée de compétences effectives et de moyens pour agir tant au niveau de la pêche hauturière que de la petite pêche côtière.

Je remercie notre excellent rapporteur, Mme Miguélez Ramos, ainsi que mes collègues, Mmes Brigitte Langenhagen et Patricia McKenna, d'être venues sur le littoral méditerranéen, notamment à Sète, Mèze et Port-la-Nouvelle pour soutenir ces propositions et se rendre compte sur le terrain.